

Appel à contribution aux MEDPA

Reconnaissance

Réparation

Réconciliation

La situation des Amazigh au Maroc

Amina AMHARECH
Fellowship de l'OHCHR
aminaamharech@gmail.com

Avant de commencer cette contribution, je tiens à souligner que je suis Amazigh marocain et que je vais dépeindre la situation actuelle des miens. Une entreprise quelque peu difficile car pour comprendre la réalité des amazigh il faut avant tout comprendre le contexte marocain :

- Les Amazigh, peuple autochtone du Maroc ne sont pas une minorité mais une majorité minorisée. Dans les campagnes ils sont essentiellement Amazighophones mais dans les villes et sous l'effet de l'arabisation forcée et imposée par l'école publique, ils sont dits "arabophones" mais en effet ils sont "darijophones" : La darija étant le dialecte marocain à morphosyntaxe amazigh et à vocabulaire multilinguistique.
- Le Maroc a toujours mis l'accent sur ses engagements auprès des instances onusiennes, sur son adhésion aux principes des Droits de l'Homme et de l'égalité entre ses citoyens et ce dès le préambule de sa Constitution, « *Il développe une société solidaire où tous jouissent de la sécurité, de la liberté, de l'égalité des chances, du respect de leur dignité et de la justice sociale, dans le cadre du principe de corrélation entre les droits et les devoirs de la citoyenneté.* ». Des engagements réitérés lors de son EPU en 2017 mais que la réalité est loin de refléter, le problème étant dans la pratique et la volonté d'implanter des lois qui restent sur le papier et ne trouvent pas leur chemin sur le terrain.

Il est donc difficile pour nous, Amazigh du Maroc de parler de Reconnaissance, de Réparation et encore moins de Réconciliation tant que nos Terres, Territoires et Ressources Naturelles nous sont quotidiennement confisqués, expropriés et spoliés par une loi instaurée par le protectorat français en 1919 et qui est toujours en vigueur dans un pays indépendant et souverain depuis 1956. Les conséquences de cette politique se perpétuent depuis des générations et notre situation ne cesse de se détériorer à divers niveaux.

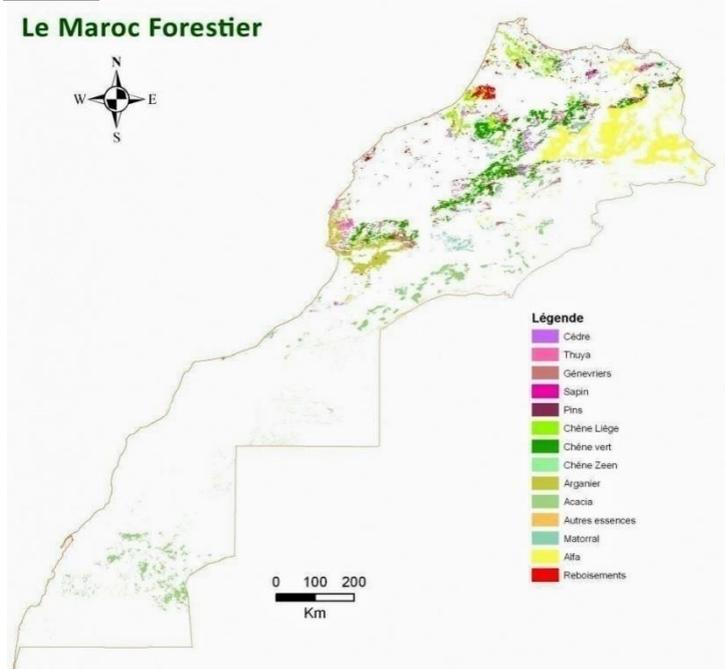
La discrimination socioéconomique :

"..le Royaume du Maroc poursuit résolument le processus de consolidation et de renforcement des institutions d'un Etat moderne, ayant pour fondements les principes de participation, de pluralisme et de bonne gouvernance".(Constitution 2011)

62 ans après l'indépendance, les disparités entre les régions amazighophones et les autres parlent d'elles même car les régions dites "Maroc inutile" (les Atlas et le Rif) sont loin d'avoir reçu leur part du processus de développement selon les fondements de " participation, de pluralisme et de bonne gouvernance". Pourtant, ces régions ne sont pas si pauvres qu'il y paraît car elles constituent une réserve inestimable en matière de Terres et de Ressources Naturelles : forêts, mines (argent, or, ...), eau... autant de richesses dont les Amazigh ne profitent pas depuis le protectorat français qui a imposé son système juridique et a aboli "Izarfan" (lois positives des Amazigh). Les lois coloniales et postcoloniales, ont dépossédé les tribus de leur terre/ territoire et ont transféré sciemment la gestion de toutes les ressources sous la tutelle de l'État. Spoliés et dépossédés, les Amazigh n'ont plus de souveraineté ni sur leurs biens ni sur leur devenir et leur enclavement socioéconomique ajoute à leur enclavement géographique.

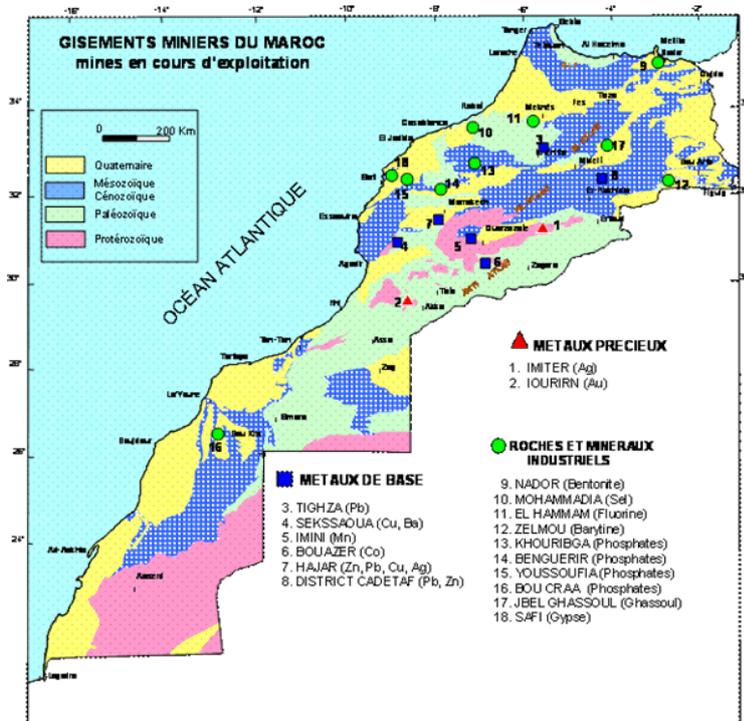
Forêts

Le Maroc Forestier

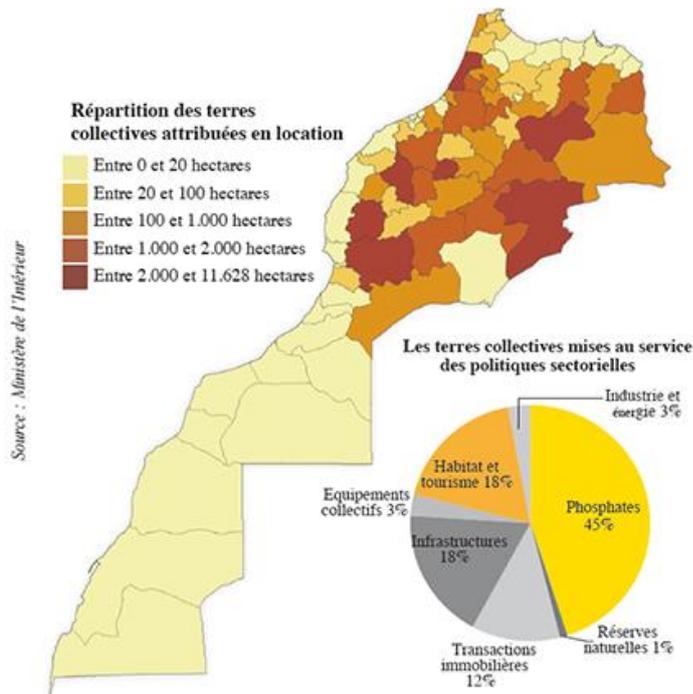


Sur le plan de l'occupation et du statut foncier des terres, les formations forestières, parafortésières et alfatières sont en majorité domaniales et s'étendent sur une surface d'environ 9.037.714 ha, soit un taux de couvert de 12,7 % du territoire national.

Mines



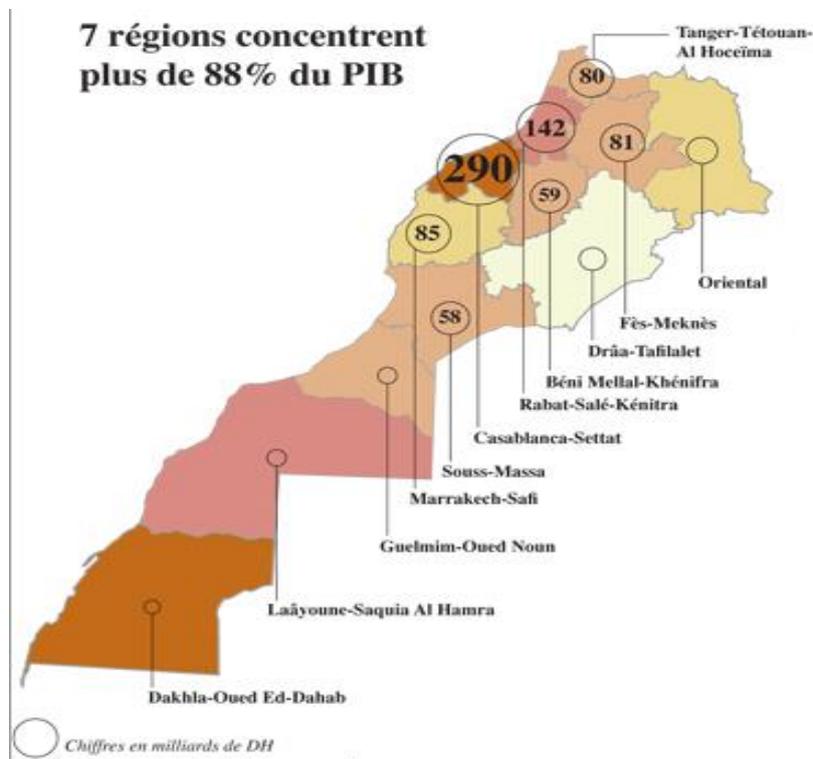
"le secteur minier constitue l'un des grands piliers de l'économie nationale. Il contribue de manière importante à son développement socio-économique notamment dans des régions minières souvent reculées et enclavées et contribue de manière directe à la balance commerciale du pays.



Terres collectives

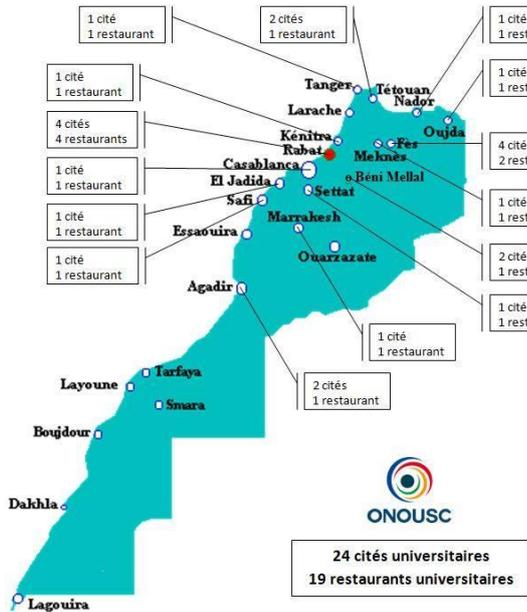
Les terres sont régies par les dispositions du dahir du 27 avril 1919 qui a été modifié et complété

J'ai pris le parti de présenter la discrimination socioéconomique envers les Amazigh à travers des cartes, officielles du reste, afin de vous présenter un Maroc à deux vitesses ou les richesses du territoire Amazigh sont réinvesties dans d'autres créant ainsi des disparités flagrantes en creusant les écarts. Une conséquence émanant d'une politique concertée et voulue qui s'inscrit dans la logique du protectorat français et qui a été décidée en 1954 à Aix-Les-Bains, à la veille de « l'indépendance ».

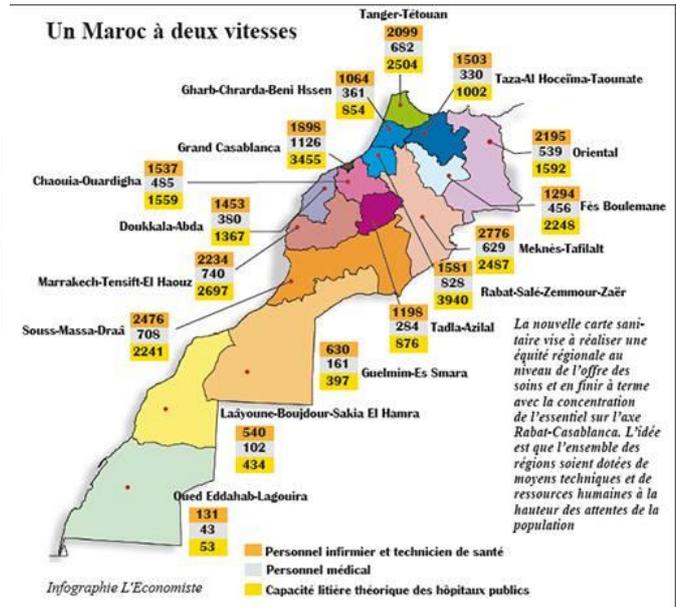


Aujourd'hui plus de 85,4% des marocains sont pauvres et vivent en milieu rural et dans les montagnes dans des conditions extrêmement pénibles livrés à eux même : absence

d'infrastructures de base, d'université, d'opportunités de travail et de développement, désert sanitaire ...



Universités



Hopitaux



Réseau routier

Les conditions de vie des Amazigh de certaines régions telles que Anfou, Guiguou, Imilchil, Ifghrass ... sont dignes du Moyen Age et tranchent avec des Métropoles comme Casablanca, Rabat ou Tanger. Misère et précarité sont le lot de plusieurs milliers d'Amazigh qui doivent faire face au

froid hivernal : un demi millions de montagnards de l'Atlas sont restés coincés durant 15 jours par la neige l'hiver dernier entre Zaida, Rich, Tounfite, Outerbat, Msemrir, Krouchen et Ait Hani sans aucune aide. Une catastrophe naturelle certes, mais ce qui l'est moins c'est l'absence de réactivité des autorités concernées qui n'ont ni lancé l'alerte ni pris les dispositions qui s'imposaient dans une région jugée non prioritaire.

Les femmes meurent en donnant la vie, la leishmaniose défigure le visage des enfants et les morsures de serpents et les piqûres de scorpions font des dizaines de victimes chaque année et pourtant rien n'est fait pour limiter les dégâts et améliorer les conditions de vie dans ces régions .

Face à cet état des choses, les populations de plus en plus appauvries et conscientes de la discrimination dont elles font l'objet, n'hésitent plus à sortir et à manifester leur indignation mais la réponse se fait musclée et les manifestants sont interpellés et incriminés.

La discrimination politique

Un Amazigh qui réclame ses droits est un « séparatiste », « un agent sioniste » ou « un weld sbalyon / enfant d'espagnol » et il est accusé d' « atteinte à agent d'autorité en service » ou encore pire, d' « atteinte à l'unité nationale » et de « menace à la stabilité de l'Etat », autant de motifs valant la peine capitale et pour lesquelles les défenseurs des DH Amazigh sont poursuivis et condamnés. Le Hirak du Rif est un cas concret de cette discrimination qui trouve ses origines dans l'histoire tragique d'une région qui fut bombardée par du gaz moutarde à trois reprises et où le taux de cas de cancer est le plus élevé du pays. En réclamant un hôpital, une université et du travail au lendemain du tragique décès de Mohcine Fikri, broyé avec son poisson dans une benne à ordures, Nacer Zefzafi et près d'un millier de jeunes rifains se sont retrouvés en prison, ont subi et continuent de subir les pires sévices tant qu'Amazigh : insultes, interdiction de s'exprimer en tamazight au tribunal, absence de traduction pour les amazighophones....(dernier cas le 4 novembre 2018, le juge a interdit à Mohamed Hanouch de parler sa langue maternelle), isolement (cas de Zefzafi depuis son arrestation en juin 2017).

Discriminé, incriminé mais aussi menacé et pris à partie, l'Amazigh est un souffre douleur dans un Etat qui dit développer, je cite «.. *une société solidaire où tous jouissent de la sécurité, de la liberté, de l'égalité des chances, du respect de leur dignité et de la justice sociale, dans le cadre du principe de corrélation entre les droits et les devoirs de la citoyenneté.* », mais où l'Amazigh n'est qu'un sujet.

- Omar Khaleq , jeune étudiant originaire de Ikniwen fut assassiné en janvier 2016 devant les portes de l'université de Marrakech pour avoir dénoncé les disparités entre les étudiants issus du « Maroc inutile » et ceux issus des provinces sahraouies qui ont droit à une bourse d'étude, une place à la cité universitaire, des billets d'autocars gratuits et des inscriptions en licence, master et doctorat sans obligation de concours.
- El ghazi Khallada de Ouauizeghte, fut jeté en prison pour s'être insurgé contre ceux qui lui ont pris sa terre, et il y est décédé après 90 jours de grève de la faim
- Des agriculteurs du Souss se font attaquer et kidnapper par des hordes de nomades venues des provinces du sud sans que les autorités interviennent.

Les cas succèdent aux cas sans que les victimes mais le constat est le même : quand les Amazigh revendiquent leur droits ils sont appréhendés et accusés et lorsqu'ils sont victimes, ils ne sont ni défendus ni reconnus comme telles.

La discrimination culturelle et identitaire

« Etat musulman souverain, attaché à son unité nationale et à son intégrité territoriale, le Royaume du Maroc entend préserver, dans sa plénitude et sa diversité, son identité nationale une et indivisible. Son unité, forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassanie, s'est nourrie et enrichie de ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen. » Constitution 2011

Historiquement (les dernières découvertes archéologiques le prouvent), le Maroc est un pays Amazigh et la prédominance de l'idéologie « arabo-islamique » est un acte de discrimination en soit. Un acte grave de conséquence : histoire falsifiée par le biais des manuels scolaires et vestiges témoignant de l'existence des Amazigh avant les conquêtes arabo-islamiques laissés à l'abandon.

L'unité d'un peuple ne peut se faire aux dépens d'une composante essentielle qu'on noie dans une myriade de composantes créées à cet effet : le fait est que les amazighs sont africains, méditerranéens, andalous (les andalous étant les descendants des 1ers amazigh qui ont conquis l'Espagne) et même juifs avant l'arrivée de l'islam. La cohabitation et la capacité d'accepter l'autre, quel qu'il soit avec ses différences, sa religion, ses origines sont devenus aujourd'hui un moyen d'assimilation forcée des Amazighs et le moyen de renier leur identité et leur droit d'exister en tant que citoyens à part entière.

- **Enseignement de Tamazight** : reconnue comme langue officielle au même titre que l'arabe depuis 2011, cette officialisation peine à être effective car elle reste jusqu'au jour d'aujourd'hui tributaire de lois organiques qui la relègue au second degré. En 7 ans, elle n'a pas dépassé le stade des écoles primaire où elle est enseignée en tant que langue au lieu d'être utilisée comme langue d'apprentissage.

Exemple 1 : en classe de CP, la répartition des matières est répartie comme suite

Matières	Nombre d'heures par semaine	Pourcentage
Arabe	1h30mn	81,27
Education islamique	2h45mn	
Mathématique	4h30mn	
SVT	2h	
Education physique	45mn	
Education artistique	1h30mn	
Français	2h30mn	8,12
Tamazight	3h	10,60

Il est clair que les deux langues officielles : arabe / tamazight sont loin d'être à égalité et l'écart devient abyssal lorsqu'on sait que l'arabe sert de langue d'apprentissage pour six matières.

Exemple 2 : dans la province de Azilal, sur 653 enseignants de primaire formés en 2018, seuls 3 d'entre eux sont des enseignants de tamazight. Un manque qui s'interprète sur le terrain par le fait que seuls quelques niveaux bénéficient de l'enseignement de tamazight : 3 sur 6 au groupe scolaire « Tilgite »

Exemple 3 : lors de la rentrée scolaire 2018/2019, plusieurs enseignants spécialisés en tamazight ont reçu des réaffectations pour enseigner d'autres matières, parfois sous menace d'être licencié (cas de Brahim Boutob dans la province de Boujdore.



- **Média :**

Il existe au Maroc 10 chaînes de télévision dont : Aloula, 2M, Arriadia, Arrabia, Al Maghribia, Assadissa Coran, Assabia Aflam, Laayoune , Medi 1 et Taminana Tamazight. Cette dernière est la seule qui transmet en langue Amazigh et qui est tenue de respecter le cahier des charges de la Société Nationale de la Radio-Télévision en consacrant 30% de son temps de transmission à la langue arabe alors que la Tamazight est quasiment absente sur les autres chaînes. Il est à noter que son temps de transmission est uniquement de 6h/, soit 6h pour 195 h du temps de transmission en arabe sur des autres chaînes qui transmettent pratiquement 24h/24h

Sur 17 chaînes de radio diffusion (6 nationales et 10 régionales), une seule est consacrée à tamazight avec 12 h de transmission par jour.

- **Les prénoms Amazigh :** Malgré l'existence d'une liste officielle de prénoms interdits, ne contenant aucun prénom Amazigh, les officiers de l'Etat Civil, continuent de refuser les prénoms Amazighs. Une discrimination gratuite sans fondement mis à part une discrimination vis-à-vis des parents qui ont choisi de donner les prénoms de leurs ancêtres à leurs enfants. Ces interdictions occasionnent des démarches injustifiées et fastidieuses qui ont pour effet direct de

transformer les célébrations d'une naissance en cauchemar et qui visent à dissuader les futurs parents de choisir des prénoms Amazighs.

- **La discrimination au quotidien** : la discrimination vis-à-vis des Amazigh se manifeste quotidiennement par des réflexions déplacées, des déclarations sulfureuses et des attaques directes pouvant aller jusqu'à l'appel au meurtre de personnalités publiques Amazigh telles que Ahmed Assid et Mounir Kejji par le dénommé Ouihmane. Pendant son mandat, Abdelilah Benkirane, alors chef du gouvernement, a traité la langue Amazigh de « tkharbiq »/ charabia et les caractères Tifinagh de « chinois » et l'ex ministre de l'Education Nationale a déclaré que même officielle, Tamazight n'était pas obligatoire dans les écoles marocaines. Des positions qui remettent en question les principes des DH et la Constitution du pays. Ajouter a cela la discrimination à l'emploi



Note de service interne de la Société MASEN



Laisser-passer pour « Charfa » Noble descendant du prophète

<https://www.facebook.com/3orobat.almaghrib/videos/947449868628079/>

<https://www.facebook.com/houssine.hadime.1/videos/178689455839572/>

<https://l.facebook.com/l.php?u=https%3A%2F%2Fwww.bladi.net%2Fbenkirane->

Discrimination envers les femmes : La femme Amazigh est triplement discriminée:

-La religion: considérée "côte difforme" par les préceptes de l'islam, elle n'hérite que la moitié de ce que hérite un homme et la montée de l'islamisme de ces dernières années n'a fait que renforcer le machisme et le patriarcat. Les mariages de mineures ont significativement augmenté surtout en milieu rural soit par décision du père ou pire du "Adoul" (juge islamique)

- Le genre: dévalorisée par la religion dans un Maroc qui se réclame islamique, elle est automatiquement reléguée au second plan socialement et économiquement. Elle est prise a parti, subit les abus de tout genre : salaire plus bas que celui de l'homme (exemple: cueillette de fèves: 80dh/ 50dh, cueillette d'olive: 100dh/60dh), harcèlement sexuel, dureté des tâches et conditions de travail, de transport (accidents de pick up à Oulmès, Bouderbala, Taraudante transportant des travailleuses agricoles en un an)....sans oublier le fait que enfant, elle est la première à pâtir de l'enclavement car elle est déscolarisée au sortir du primaire par manque de moyens et/ou pour éloignement des collèges et lycée

-L'identité: elle est souvent traitée de "chikha" (danseuse avec un sens péjoratif), de prostituée (en référence aux maisons closes installées par le protectorat dans des hauts lieux de la résistance de l'Atlas comme El Hajeb, Sidi Addi, Khénifra....), de femme mulet pour dénigrer sa capacité à supporter la dureté de la vie et du labeur (voir photos).



Femmes mulets de Bab Sebta et Bab Mèlilia



Corvée de bois dans le Sud-Est marocain

La capacité de "travailleuse" dont a écopé la femme Amazigh, en a fait une main d'œuvre prisée car pas cher et endurente (une femme avec famille en charge ne quitte pas son travail) elle est même sollicitée pour travailler à l'étranger parfois dans des conditions inhumaines. Les agriculteurs espagnols font appel à l'"Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences" pour recruter essentiellement dans les régions de l'Atlas pour faire la cueillette de la fraise avec comme condition : être une femme, avoir une famille à charge et s'inscrire pour 2 saisons au plus. Ces femmes travaillent sans protection dans des fermes où l'usage des pesticides est dénoncé par l'Union Européenne mais nullement par le gouvernement marocain. Elles séjournent dans des baraquements de fortune et font l'objet de harcèlement sexuel. Même condition dans les pays "amis" du Golf, mais là aussi elles ne sont pas protégées par le Maroc qui ferme les yeux.

Conclusion et Recommandations:

Le cumul des discriminations à l'encontre des Amazigh ne date pas d'aujourd'hui et ne cessera pas tant que leur reconnaissance en tant que **Peuple Autochtone** n'est pas chose faite. Le Maroc a beau avoir tout un arsenal de lois supposées protéger les droits des personnes et des groupes, et réitérer continuellement ses engagements auprès des Instances Internationales, il n'en demeure pas moins que les Amazigh eux continuent d'être considérés comme des citoyens de seconde zone. Dépossédés de leurs terres et territoires, ils sont appauvris, dépouillés de leur identité et leur culture et leur langue sont dévalorisés. L'assimilation forcée des Amazigh est une discrimination et une infraction à la Déclaration Internationale sur les Droits des Peuples Autochtones et seul leur reconnaissance comme Peuple Autochtone du Maroc leur rendra leurs Droits.

Sans une volonté réelle de réconciliation avec le peuple Amazigh, et sans une réparation pour tous les torts, les discriminations qui durent depuis plus d'un siècle, il est clair que la situation des au Maroc ne pourra pas évoluer. Les Instances Internationales, dont les MEDPA, sont appelés à nous aider à entamer un dialogue constructif, fondé sur des bases saines avec l'Etat marocain afin de l'amener et l'accompagner dans la mise en place d'un système indépendant de suivi et de veille pour appliquer les lois et interpréter les « engagements » en actes.

Pour cela nous recommandons :

- Abolir toutes les lois coloniales et postcoloniales relatives à l'expropriation des Terres, Territoires et Ressources Naturelles des Amazigh
- Lancer une campagne de recensement de cas de spoliation et la mise en place d'un portail électronique dédié à cet effet en garantissant la confidentialité et la protection des victimes et supervisé par des observateurs onusiens.
- Faire appel à des experts indépendants pour évaluer les dommages moraux, matériels et territoriaux causés aux Amazigh et à l'environnement selon l'article 8 de la Convention Internationale sur la biodiversité.

